



AVIS DE FIN DE TRAVAUX

SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Article 39 du Règlement de Voirie Communautaire du 20/12/2018

N° d'autorisation :

Délivrée le :



Hôtel de Ville
B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Direction du Cadre de vie
Division Voirie
Tél. 04 68 66 30 92
Fax : 04 68 66 31 05
autorisationvoirie@mairie-perpignan.com

A - INTERVENANT - MAITRE D'OUVRAGE

Présentée par :
Demeurant à :
Ville : Code postal :
Téléphone : Mobile/Urgence : / Fax :
Nom du responsable : Courriel :

B - INTERVENANT - ENTREPRISE

Présentée par :
Demeurant à :
Ville : Code postal :
Téléphone : Mobile/Urgence : / Fax :
Nom du responsable : Courriel :

C - TRAVAUX

Nature des travaux :
N° processus / N° d'affaire :
Lieu des travaux :
Date de fin des travaux autorisés : Date de fin des travaux effective :

D - OBSERVATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

	Sans objet	Terminé	A faire
Réfection définitive du trottoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réfection définitive de la chaussée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réfection définitive du marquage au sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remise en place du mobilier urbain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

E - RECEPTION DES TRAVAUX / REFECTIONS PROVISOIRES

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, il est constaté :

- Les ouvrages sont conformes aux spécifications du Règlement de Voirie Communautaire du 20/12/2018
- Les installations de chantier ont été repliées
- Le terrain et les lieux ont été remis en état
- La signalisation horizontale a été remise en état

Au vu de ces informations :

- La réception des travaux de réfection provisoire est prononcée sans réserve avec effet à la date du :
- La réception des travaux de réfection provisoire est prononcée avec les réserves suivantes :

F - SIGNATURE

A

A

Le

Le

La Communauté Urbaine,

Le Maître d'Ouvrage,